

RECHERCHES

SUR

LA DETTE NATIONALE

DE LA GRANDE-BRETAGNE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

RECHERCHES
SUR
L'ORIGINE, LES PROGRÈS, LE RACHAT,
L'ÉTAT ACTUEL ET LA RÉGIE
DE LA DETTE NATIONALE

DE
LA GRANDE-BRETAGNE;

PAR ROBERT HAMILTON;

TRADUITES DE L'ANGLAIS SUR LA DEUXIÈME ÉDITION,

PAR J.-HENRI LA SALLE.

PARIS.

GIDE FILS, LIBRAIRE, RUE SAINT-MARC-FEYDEAU, N° 20.

M. DCCC XVII.

PRÉFACE

DU TRADUCTEUR.

LE crédit forme une partie essentielle de la puissance d'un État. Pour se convaincre de cette vérité, trop long-temps méconnue, il suffit de se rappeler ce qui s'est passé pendant la guerre de la révolution. Dès 1797 et 1799, l'Autriche, pressée par la France, fut obligée de recourir à des subsides de l'Angleterre déguisés sous le nom d'emprunts. A peine l'empereur Alexandre était-il entré dans la coalition, que ses finances ne purent fournir à l'entretien de son armée. On sait qu'après la bataille d'Eylau, le roi de Prusse prêta à l'allié qui était venu le défendre, les fonds de la banque de Berlin, qu'on en avait retirés à l'approche des Français. Depuis le renou-

vement de la guerre ces trois puissances, l'Autriche, la Russie et la Prusse, ont reçu des subsides de l'Angleterre; et ces subsides ont en partie payé les frais des coûteuses campagnes qui ont renversé Bonaparte.

Ce qui a droit d'étonner, c'est que la France, avec son sol riche et varié, son industrie presque toujours supérieure à celle des autres nations, avec son peuple intelligent, actif, n'ait jamais eu un crédit qui répondît à ces avantages. Déjà en Europe plusieurs états étaient en possession de cette salutaire ressource, que son nom semble avoir été ignoré de notre Gouvernement. Il est du moins certain qu'il a été long-temps sans s'occuper de se la procurer : quand il l'a tenté, ses mesures ont été communément étroites et fausses; et s'il en a rencontré de justes, il s'est hâté de les abandonner. De déplorables moyens ont été mis en usage pour suppléer au défaut du crédit, ou à un crédit trop resserré pour les besoins de l'État ; des taxes oppressives, arbitraires et nuisibles à la reproduction

ont été multipliées , et l'on s'est servi, en outre, d'expédiens encore plus ruineux que ces taxes. Les effets d'une semblable conduite n'ont pas été assez remarqués. Mais trop souvent une fiscalité imprévoyante et dure a détruit dans le peuple l'affection qu'il portoit à ses princes, et ouvert la voie aux factieux qui voulaient troubler l'État.

Ces fautes et ces malheurs datent de l'époque où nos rois de la troisième dynastie, ont songé à devenir conquérans; Philippe-Auguste est le premier d'entr'eux qui ait pu en avoir l'idée. Son pouvoir se trouvait plus affermi que celui de ses prédécesseurs, et ses domaines étaient considérables, si on les compare à ceux que nos rois avaient possédés jusqu'alors. Mais ses finances qui se composaient du revenu de ses domaines et de quelques subsides que ses vassaux lui accordaient avec répugnance, ne pouvaient le mettre en état d'exécuter ses desseins. Philippe chercha donc à se procurer de l'argent et des trou-

pes : et voici à quoi il s'arrêta. Les Juifs se consolait de la haine des Chrétiens en acquérant des richesses : ils furent proscrits, et le prix de leurs biens vendus au profit du roi, lui servit à payer les troupes à sa solde, qu'il joignait à celles de ses vassaux. Bientôt après Philippe-Auguste, l'ambitieux et avare Philippe-le-Bel se permit une insigne violation de la foi publique trop imitée depuis. Les monnaies sous son règne furent altérées à diverses reprises ; leur taux variait selon qu'il convenait au roi : toutes les relations sociales étaient suspendues ; et quand les murmures du peuple contraignirent Philippe à renoncer à de si odieuses mesures, il se vengea en ordonnant à ses baillis d'augmenter les droits qu'ils étaient chargés de percevoir dans ses domaines. Aux altérations des monnaies (1), les fils de Philippe-le-Bel joignirent une opération

(1) L'altération des monnaies a été un moyen de finances employé sous presque tous les règnes, depuis celui de

qu'on peut dire sacrilège. L'affranchissement de tous les gens de main-morte de leurs vastes tenures fut prononcé; mais pour prix de cette concession, ils se saisirent de tout le mobilier de cette classe d'hommes qui n'avait aucune propriété territoriale. Le malheureux serf déclaré libre par la loi, resta esclave par ses besoins, et tomba dans une misère plus cruelle que celle qu'il éprouvait quand il était attaché à la glèbe.

La branche aînée des fils de Hugues Capet était éteinte. Édouard III vient disputer à Philippe de Valois son droit à la couronne. Les Français se rangent d'abord avec empressement sous la bannière de l'héritier de leurs rois. Mais bientôt Philippe se livre à des violences extrêmes, à des exactions sans terme. Le peuple est accablé de taxes qui, contre les

Philippe-le-Bel. Nous nous dispenserons de les rapporter toutes : nous ne citerons que celles qui ont été les plus remarquables.

vj

lois et l'usage, n'ont point été consenties par les états généraux. Philippe va plus loin; il établit la gabelle : le roi de France, devenu marchand, vend à ses sujets une denrée que la nature leur donne, et un jour, ils seront tenus d'en acheter au-delà de leurs besoins. Mais l'enthousiasme pour la personne du roi a cessé ; il est remplacé par de la haine, et quand il meurt, Philippe est menacé d'une insurrection générale dans ses états.

Jean ne se montre, ni plus modéré, ni plus économe que son père. Des séditions terribles éclatent dans Paris. Il a été facile de soulever le peuple contre un gouvernement avide et tyrannique. Jean a déjà, pour six cent mille écus, vendu sa fille à Galeas Visconti, qui devient son époux : et les Français ont rougi de cette alliance avec une famille qui scandalise l'Europe par son luxe, trouble l'Italie par son ambition, et désole ses sujets par ses cruautés. Jean veut encore de l'argent, et il impose les droits d'aides. Dans cette occasion,

il s'appuie, à la vérité, du consentement des états généraux. Mais les mandataires du peuple prétendent surveiller l'emploi des deniers qu'ils ont votés en son nom. Le roi consent à cette demande, et plus tard ceux qui l'ont formée, paieront de leur tête cette fidélité à leur devoir.

Charles V, surnommé le Sage, ne balance pas à se faire usurier. Des courtiers, munis de son autorisation, se répandent dans les principales villes du royaume, où ils prêtent sur gages, et comptent au roi d'une partie de leurs profits.

Sous Charles VI, qui ne tarde pas à perdre la raison, la France est épuisée; le peuple doit subvenir aux prodigalités d'Isabeau de Bavière, et à l'avarice des oncles du roi. Les états généraux refusent des subsides dont on fait un si criant abus. Des taxes sont mises sans leur concours. Les droits du peuple sont ouvertement violés, et il s'irrite; dans plusieurs villes les receveurs de ces taxes perdent la vie. Le Gouvernement, lâche dans le danger, cède et

convoque de nouveau les états. Les subsides sont encore refusés. Mais les états viennent de se séparer ; la nation n'est pas sur ses gardes : c'est de Paris qu'est parti le signal de l'insurrection et Paris sera châtié.

Le duc d'Anjou, qui a en ce moment l'autorité, envoie des troupes piller les environs de la capitale. Ses habitans qui n'osent sortir, voient, du haut de leurs murailles, brûler les moissons qui doivent les nourrir : ils se rachètent de la famine par une énorme contribution ; et le duc d'Anjou, chargé de leurs dépouilles, part pour Naples, où il va chercher une couronne que lui promet une reine meurtrière de son mari, et déshonorée par ses amours. Une scène horrible se jouera bientôt dans Paris. On a mené Charles contre le comte de Flandres, qui s'est révolté. Au retour de cette expédition, le roi marche sur Paris avec son armée : à son approche, les magistrats de la cité vont à sa rencontre ; on refuse de les recevoir. L'armée

entre dans Paris comme dans une ville conquise. Ses portes, ses barrières, qui étaient restées ouvertes, sont brisées. Charles se rend à la principale église, et, pendant qu'il se prosterne devant le Dieu de miséricorde, une sanglante vengeance se prépare. Les troupes ont pris possession des principaux postes de la ville; le roi alors demande qu'on lui livre les auteurs de la dernière sédition. Trois cents des principaux bourgeois sont arrêtés, et doivent être attachés au gibet. De nombreuses exécutions se succèdent tous les jours. On compte déjà plus de cent victimes, et l'on a eu soin d'annoncer que la fatale liste des prisonniers allait se grossir. Un silence affreux, celui de la terreur, règne dans Paris; on n'ose point montrer sa douleur, et il faut ne point laisser percer son effroi: enfin, quand les âmes sont brisées, quand on n'a plus assez de forces pour regretter la vie qu'on s'attend à ne point conserver, les oncles de Charles feignent d'être attendris; et le roi, à leurs

prières, connue en une amende la peine de mort que tous les habitans de Paris ont encourue. Cette amende, qui absorbe la plus grande partie de leur fortune, est arrachée sans pitié pour la misère, l'âge ou les infirmités. On se flatte qu'après son désastre, Paris donnera, au reste de la France, l'exemple de la servitude; et pour tenir la capitale dans une éternelle humiliation, on lui enlève ses privilèges municipaux, première sauve-garde de la liberté du citoyen.

Isabeau de Bavière a voulu priver le dauphin, son fils, de la couronne. Le traité de Troyes, qu'elle a dicté, a disposé du trône de France en faveur d'une race étrangère, d'une race ennemie. Charles VI n'est plus, et les généraux de Charles VII, ont chassé les Anglais de toutes nos provinces. Mais le Gouvernement affecte de craindre une autre invasion. Une partie des troupes seulement est licenciée. Il y aura pour la première fois une armée sur pied en temps de paix : et pour solder cette

armée, le roi déclare que la taille sera perpétuelle. La nation ainsi paraît défendue contre les attaques des étrangers, et elle a perdu ses franchises et ses immunités.

Dès qu'il est décidé qu'il n'est plus besoin des états généraux pour consentir et asseoir la taille, que va-t-elle devenir ? Louis XI la porte à vingt-deux fois ce qu'elle a été pendant le règne de Charles VII; cette taxe alors est un fléau qui ravage les campagnes. Pendant les dernières années du Tibère de la France, une partie des terres restent en friche; le cultivateur poursuivi par les agens du fisc, n'évite la prison qu'en se cachant : quelquefois seulement il vient la nuit donner un maigre labour à son champ; et sa femme et ses enfans sont attelés à sa charrue, à côté du bœuf unique qu'il est parvenu à soustraire à l'avidité du collecteur.

« Charles VIII, dit Commines, ne fut jamais qu'un petit homme de corps et peu entendu; mais il était si bon, qu'il n'est

pas possible de voir meilleure créature. » Et au règne de ce roi, et si faible et si bon, commence pour la France une ère de nouveaux malheurs. Jusqu'alors nos rois n'avaient été en guerre qu'avec leurs voisins; Charles médite des conquêtes lointaines. Il a acquis les droits de la maison d'Anjou, et se flatte de devenir roi de Naples. Ses successeurs s'obstineront à porter leurs armes en Italie, qui deviendra le tombeau des Français. Le meilleur de nos rois, Louis XII, se laisse abuser par une politique fautive, et veut s'emparer du Milanès, qu'il regarde comme son patrimoine. Il a diminué toutes les taxes, et la bonté de son cœur lui interdit de rien changer à cette mesure. Les fonds qu'exige son projet, vont être fournis par la vente des offices royaux. Après lui, cet expédient sera appliqué à toutes les espèces d'offices; on en créera même un grand nombre, dans la seule vue de se procurer de l'argent. Il faudra donner à ces offices des attributions, et elles seront inutiles,